



**PROCÉDURE DE
RÉORGANISATION JUDICIAIRE:
PROTÉGEZ VOTRE ENTREPRISE**

uLaw
Legal excellence network

<https://www.ulaw.be/fr/>
+32 (0)2 657 62 16 ou info@ulaw.be

Se faire accompagner pour sauver son entreprise : la procédure de réorganisation judiciaire est une piste à ne pas négliger

Lorsqu'une entreprise se trouve en situation délicate, la procédure de réorganisation judiciaire (PRJ) peut s'avérer une aide précieuse car elle permet de préserver, sous le contrôle de la justice, la continuité des activités en protégeant l'entreprise de ses créanciers.

La PRJ ne peut donc être assimilée à une antichambre de la faillite car cette procédure invite, tout au contraire, l'entreprise à se restructurer pour s'assurer des jours meilleurs. La PRJ empêche d'être déclaré en faillite, d'être saisi, ...bref, elle octroie une bulle d'oxygène à l'entreprise pour lui permettre de se redresser.

Une procédure réservée aux entreprises... dont la continuité des activités est en péril

Une procédure réservée aux entreprises...

Le régime de protection est réservé aux personnes physiques qui exercent une activité professionnelle d'indépendant, aux personnes morales et aux organisations sans personnalité juridique.

...dont la continuité des activités est en péril

S'agissant d'un régime propre aux entreprises menacées par un état d'insolvabilité, la PRJ est accessible dès lors que la continuité des activités de l'entreprise se trouve en péril.

Ce péril ne doit pas être imminent mais il doit être concret et représenter une menace réelle, à bref délai ou à terme.

Solliciter ce régime de protection suppose le dépôt d'une requête auprès du tribunal compétent par l'entreprise (ou son avocat).

Concrètement...

L'ouverture d'une PRJ permettra l'accompagnement de l'entreprise par différents intervenants : le juge délégué, le mandataire de justice, des administrateurs provisoires si besoin, le procureur du Roi, le médiateur, ... ces protagonistes sont avertis dans les 48h du dépôt de la requête (de même que l'Ordre ou l'Institut duquel dépend l'entreprise, le cas échéant).

Cela pourra déboucher sur trois types de réorganisation qui peuvent être combinés si l'intérêt du dossier le justifie.

Pour les dossiers peu complexes, une réorganisation par accord amiable (sous supervision judiciaire) pourra être ordonnée. La recherche de compromis avec chaque créancier sera mise à l'agenda en vue de les désintéresser et de remettre l'entreprise sur les rails.

Concrètement...

Dans une majorité de situations, la PRJ débouchera sur un plan de réorganisation soumis à un accord collectif des créanciers. Cet accord prévoit souvent un abattement des dettes à concurrence d'un certain pourcentage et un délai de paiement pour le solde (qui conditionne l'accord).

La réorganisation est proposée sous le contrôle et avec l'aide des différents intervenants afin de permettre une relance d'activités rentables à terme. La réorganisation peut également être réalisée par transfert d'activités à un tiers, sous le contrôle de la justice. Cela permettra à l'entreprise de se recentrer sur certaines activités pour retrouver l'équilibre.

Les éléments du dossier de PRJ

L'entreprise qui souhaite demander le bénéfice de la PRJ doit saisir le tribunal compétent par une requête (cf. l'application Regsol) qui doit contenir tous les éléments permettant au juge de se forger une représentation de la situation financière.

Dans votre dossier de PRJ, il conviendra de mentionner:

1. Les événements et circonstances sur lesquels est fondée la requête et qui mettent en lumière la menace sur la continuité de l'entreprise à bref délai ou à terme ;
2. Les buts poursuivis au travers de l'introduction de la procédure ;
3. La liste complète des créanciers (reconnus et qui prétendent l'être), avec mention de leur nom, de leur adresse et du montant de leur créance (si des créanciers sursitaires extraordinaires sont dans la liste il convient de l'indiquer spécifiquement) ;

Les éléments du dossier de PRJ

4. dans la mesure où un plan de redressement est envisagé par l'entreprise elle-même, il faudra alors indiquer les mesures préconisées pour rétablir la rentabilité et la solvabilité, désintéresser les créanciers et mettre éventuellement en œuvre un plan social ;
5. copie des deux derniers comptes annuels déposés (ou déclaration à l'IPP si l'entreprise est une personne physique);
6. un état comptable actif et passif et un compte de résultats ne datant pas de plus de trois mois;
7. une prévision du cash flow et des encaissements qui couvre au minimum la durée de PRJ ;
8. la confirmation que l'entreprise a rempli ses obligations d'information et de consultation des travailleurs ou de leurs représentants ;

Les éléments du dossier de PRJ

9. l'adresse judiciaire électronique à laquelle l'entreprise est joignable ;

10. et toute autre pièce qui pourrait s'avérer utile pour supporter le dossier.

Dès le dépôt de la requête, l'entreprise ne peut plus être déclarée en faillite (ou en liquidation judiciaire) et elle se voit protégée contre des mesures de saisie (bien que certaines exceptions existent).

L'intervention du tribunal

La PRJ prévoit des délais relativement courts au vu de l'enjeu souvent pressant qui motive le dépôt de la requête.

Dans les 15 jours du dépôt de la requête, un juge délégué sera désigné pour faire notamment rapport sur la recevabilité et le fondement de la demande et le tribunal procédera à l'examen du dossier. L'entreprise aura bien entendu droit de parole à l'audience, de même que toute autre personne dont le tribunal estimera l'audition utile.

La célérité reste de mise après l'audience car la décision du tribunal est rendue dans les 8 jours de l'examen de la demande.

La décision du tribunal

Lorsque le dossier est accepté, la décision réputera ouverte la PRJ et en définira la durée qui ne peut dépasser 6 mois mais qui peut être prolongée (sans excéder 12 mois).

Pendant cette période, l'entreprise sera accompagnée pour redresser la situation et les voies d'exécution des créances sur les biens meubles et immeubles (sauf exceptions) seront suspendues, ainsi que la possibilité de déclarer l'entreprise en faillite (ou liquidation judiciaire). Si la PRJ concerne une personne physique, le sursis profitera également au conjoint.

Où trouver de l'aide ?

N'hésitez pas à faire appel aux spécialistes présents dans notre réseau uLaw, ils vous renseigneront et vous guideront au mieux pour gérer cette situation.

Grâce à notre interface d'appels d'offres, vous choisissez la proposition de services qui convient le mieux à votre situation et votre budget.

N'attendez plus et lancez votre appel d'offres, notre plateforme est entièrement gratuite !

Obtenir une offre